

Les renseignements requis au formulaire sont nécessaires pour traiter votre demande. Les renseignements confidentiels le demeureront sauf dans la mesure prévue par les lois administrées par la Commission des transports du Québec. Ces renseignements peuvent être communiqués à un autre organisme public, s'il y a lieu, dans le cadre d'une entente à cette fin aux termes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

IMPORTANT

La section « [Documents exigés](#) » vous renseigne sur les documents que vous devez joindre à votre demande et l'[annexe 1](#) vous renseigne sur la conformité des véhicules.

Espace réservé à l'usage de la CTQ

N° entrée :

N° encaissement :

N° réf./dem. :

1 – Identification du demandeur

Entreprise

Nom de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

Autre nom sous lequel le permis sera exploité, s'il y a lieu.

Individu Masculin Féminin

Nom

Prénom

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

Autre nom sous lequel le permis sera exploité, s'il y a lieu.

Adresse d'affaires (Si vous faites affaire à partir de votre domicile, cette adresse devient votre adresse d'affaires.)

Numéro

Rue

Appartement

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Poste

Ind. rég. Cellulaire

Ind. rég. Télécopieur*

Adresse de courrier électronique*

*J'accepte de recevoir par télécopieur ou par courrier électronique tout document qui m'est destiné au numéro de télécopieur ou à l'adresse de courrier électronique inscrits ci-dessus et je m'engage à aviser la Commission de tout changement.

2 – Infraction ou acte criminel

Depuis le 30 juin 2002, moi-même ou un des associés, actionnaires, administrateurs ou dirigeants de mon entreprise a été déclaré coupable ou mis en accusation d'une infraction criminelle ou d'un acte criminel :

Commis grâce à l'exploitation d'un permis de propriétaire de taxi : Non Oui

Ayant un lien avec des aptitudes requises et la conduite nécessaire pour l'exploitation d'une entreprise de transport par taxi (exemples : inconduite à caractère sexuel, vol, fraude, comportement violent, conduite criminelle, etc.) : Non Oui

Concernant le trafic de stupéfiants, leur importation ou leur exportation et la culture de pavot et de chanvre indien et visés selon le cas aux articles 5, 6 et 7 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances : Non Oui

3 – Description de la demande

A – Type de service

Service régulier Besoin particulier

B – Territoire

Nom de l'agglomération visée par la demande

C – Besoin particulier (À remplir uniquement si vous avez coché « Besoin particulier »)

Service demandé :

Clientèle :

D – Véhicule (Si vous demandez plus d'un permis, utilisez une annexe.)

Berline ou familiale
 Fourgonnette
 Véhicule utilitaire

Limousine
 Limousine de grand luxe

Le véhicule qui sera attaché au permis est conforme et répond aux critères de l'[annexe 1](#).

Marque Modèle Année

Numéro de série Empattement (cm)

Sera-t-il adapté pour le transport de personnes handicapées ? Non Oui

Sera-t-il équipé d'un taximètre ? Non Oui

E – Durée du permis (Maximum 5 ans)

Nombre d'année(s)

4 – Déclaration et signature

Je déclare solennellement que tous les renseignements fournis sont vrais et exacts.

Signature _____ Nom (en majuscules) _____ Année _____ Mois _____ Jour _____

Fausse déclaration

Quiconque fait une fausse déclaration ou fournit de faux renseignements commet une infraction et est passible, en plus des frais, des peines prévues par la loi et d'une sanction par la Commission.

Documents exigés

- ✓ Copie de votre permis de chauffeur de taxi vous habilitant à exercer votre métier dans l'agglomération pour laquelle vous demandez un permis de propriétaire de taxi.
- ✓ Document démontrant vos connaissances ou votre expérience pour exploiter une entreprise de transport par taxi.
- ✓ L'inventaire de vos ressources humaines et matérielles visant à établir votre capacité d'administrer une entreprise de transport par taxi.
- ✓ Prévisions budgétaires couvrant une période d'au moins 12 mois et permettant d'évaluer la rentabilité de votre entreprise.
- ✓ Document concernant le véhicule qui sera attaché au permis (exemples: contrat d'achat, certificat d'immatriculation, document attestant que le véhicule a été modifié). Consulter l'annexe 1 pour la conformité du véhicule.

Si vous êtes une personne morale, société ou copropriété, vous devez aussi joindre :

- ✓ Liste de vos actionnaires, associés ou copropriétaires jusqu'à l'identification des personnes physiques. Cette liste doit contenir les informations suivantes : nom et prénom, numéro de permis de conduire ainsi que le nombre d'actions pour chaque actionnaire ou le pourcentage des actifs pour chaque associé et copropriétaire.
- ✓ Résolution autorisant la présentation de la demande (personne morale et copropriété).
- ✓ Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente au sens de la Loi sur l'immigration (sociétaire et copropriétaire).

Si vous êtes une personne physique, vous devez aussi joindre :

- ✓ Preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente au sens de la Loi sur l'immigration.
- ✓ Preuve de majorité.
- ✓ Copie de votre permis de conduire. Ce document sera détruit après vérification.

Il vous appartient de déposer devant la Commission tous les documents exigés ainsi que tout autre document pertinent à l'appui de votre demande (exemples : lettre d'appui, pétition, résolution des autorités municipales impliquées, etc.).

Renseignements généraux

Transmettre le formulaire accompagné du paiement et des documents exigés :

Par Internet

Vous devez remplir le formulaire à l'écran et le sauvegarder. Accédez ensuite au service « Transmission d'une demande » via notre site Internet www.ctq.gouv.qc.ca

Par la poste

Bureau de Montréal	Bureau de Québec
Commission des transports du Québec 545, boulevard Crémazie Est 10 ^e étage, Bureau 1000 Montréal (Québec) H2M 2V1	Commission des transports du Québec 200, chemin Sainte-Foy 7 ^e étage Québec (Québec) G1R 5V5

Par télécopieur

514 873-4720	418 644-8034
--------------	--------------

Ligne sans frais

1 888 461-2433

Adresse de courrier électronique

courrier@ctq.gouv.qc.ca

Critères généraux

L'automobile ou le véhicule qui sera attaché au permis doit être :

- ✓ une automobile de type berline ou familiale pour transporter au plus 9 personnes;
- ✓ une fourgonnette dont la masse nette est inférieure à 3 500 kilogrammes, équipée par le fabricant pour transporter au plus 9 personnes et équipée d'un marchepied et de 3 ou 4 portières latérales comprenant chacune une fenêtre;
- ✓ un véhicule utilitaire dont la masse nette est inférieure à 3 500 kilogrammes, équipé par le fabricant pour transporter au plus 9 personnes et équipé de 3 ou 4 portières latérales et de 4 roues motrices ou d'un dispositif permettant une traction intégrale;
- ✓ un véhicule accessible aux personnes handicapées dont la masse nette est inférieure à 3 500 kilogrammes (ou une masse nette jusqu'à 4 000 kilogrammes si le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice) équipé par le fabricant pour transporter au plus 9 personnes, d'une rampe d'accès pour fauteuil roulant ou d'une plate-forme élévatrice, aménagé de sorte qu'au moins 2 personnes en fauteuil roulant puissent y prendre place et équipé d'un dispositif de retenue, fixé par 4 ancrages au plancher, servant à immobiliser chaque fauteuil roulant dans la même position que les sièges permanents installés par le fabricant ainsi que, pour chaque fauteuil, de ceintures de sécurité composées d'un baudrier et d'une ceinture sous-abdominale.

L'automobile ou le véhicule doit aussi :

- ✓ satisfaire aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile;
- ✓ être équipé par le fabricant d'au moins 4 ceintures de sécurité;
- ✓ être muni d'un toit rigide;
- ✓ être équipé d'au moins 4 portières latérales.

Berline ou familiale, véhicule utilitaire, fourgonnette

En plus des critères mentionnés à la section « critères généraux », l'automobile ou le véhicule doit :

- ✓ être un modèle qui date d'au plus 5 ans à la date de la demande à la Commission pour l'attacher à un permis de propriétaire de taxi;
- ✓ avoir au moins 261 centimètres d'empattement.

Limousine

En plus des critères mentionnés à la section « critères généraux », l'automobile ou le véhicule doit :

- ✓ être un modèle qui date d'au plus 2 ans au moment de la demande à la Commission pour l'attacher à un permis de propriétaire de taxi;
- ✓ correspondre à la marque la plus luxueuse mise en marché par son fabricant à l'époque;
- ✓ avoir au moins 280 centimètres d'empattement;
- ✓ être équipé d'au moins 4 portières latérales comprenant une fenêtre dont la glace est à commande électrique;
- ✓ être équipé par le fabricant d'un climatiseur à contrôle de température;
- ✓ posséder un habitacle exempt de tache ou de déchirure;
- ✓ posséder une carrosserie exempte de rouille et couverte d'une peinture dont le fini est ni écaillé, ni éraflé.

Limousine de grand luxe

En plus des critères mentionnés à la section « critères généraux », l'automobile ou le véhicule doit :

- ✓ être un modèle qui date d'au plus 4 ans au moment de la demande à la Commission pour l'attacher à un permis de propriétaire de taxi;
- ✓ correspondre à la marque la plus luxueuse mise en marché par son fabricant à l'époque;
- ✓ avoir au moins 340 centimètres d'empattement ou avoir plus de 330 centimètres et moins de 340 centimètres d'empattement si le châssis n'a pas été modifié;
- ✓ être équipé d'au moins 4 portières latérales comprenant une fenêtre dont la glace est à commande électrique;
- ✓ être équipé d'une cloison pouvant isoler la banquette avant de celle des passagers;
- ✓ être équipé d'un climatiseur à contrôle de température et un système de chauffage contrôlables par un passager assis sur le siège arrière;
- ✓ être équipé d'un téléphone cellulaire accessible au client;
- ✓ posséder une carrosserie exempte de rouille et couverte d'une peinture dont le fini est ni écaillé, ni éraflé.